

Pour ce qui regarde l'éducation que l'on doit exiger des aspirants à l'étude de la profession, notre confrère s'élève avec raison contre le droit que l'on veut conférer au Bureau d'exempter de l'examen ceux qui auraient un diplôme de maître-ès-arts ou un certificat d'études complètes. Cela ne serait point un pas rétrograde, comme le prétend notre confrère, car aujourd'hui, sans avoir fait un cours complet ni même aucun cours, un jeune homme qui sait lire un peu et écrire tant bien que mal peut facilement entreprendre l'étude de la médecine; mais cela serait du moins contraire au principe que c'est à la profession elle-même de juger si ceux qui veulent entrer dans son sein possèdent les connaissances requises. Donc, pas de distinctions, que tous passent par la même filière.

Le même principe est applicable pour les aspirants à la pratique. Actuellement les Universités sont toutes puissantes; non-seulement elles se créent des élèves, mais encore, au terme d'un cours de médecine dont elles déterminent, sans contrôle, la nature et la durée, elles octroyent des diplômes qui donnent au porteur le droit d'exercer la médecine. Comme le dit notre confrère, "le Collège des Médecins et Chirurgiens, qui est l'administrateur de la loi du pays, devrait posséder le pouvoir de s'assurer de la manière la plus complète possible des qualifications et des connaissances de ceux qui entreprennent les devoirs si importants de médecin, chirurgien et accoucheur."

On se plaint partout de l'encombrement de la profession; d'où provient-il, sinon de la facilité avec laquelle on admet aujourd'hui les aspirants à l'étude et à la pratique de la médecine? Depuis la réforme des professions du barreau et du notariat, les jeunes gens qui possèdent une éducation et une instruction insuffisantes se jettent dans la carrière médicale dont l'entrée est des plus faciles avec le système actuel. Cet encombrement de la profession a déjà entraîné des abus qui ont pour résultat d'abaisser le caractère du médecin et de lui faire perdre l'estime et le respect du public. Il est urgent de faire disparaître cet état de choses et de s'adresser à la législature pour qu'elle nous délivre d'un mal qui prend, chaque année, des proportions de plus en plus alarmantes. Le meilleur moyen d'obtenir ce résultat, c'est de suivre l'exemple des autres professions, c'est-à-dire d'enlever aux Universités les privilèges exorbitants qu'elles possèdent aujourd'hui. Si notre confrère du *Canada Medical Journal* est prêt à appuyer une mesure dans ce sens, nous serons bien aise de nous unir à lui pour l'obtenir.

Pour ce qui est des services rendus par le Collège actuel, il ne les envisage pas au même point de vue que nous; l'appréciation que nous en avons déjà faite suffit pour le moment; mais nous y reviendrons, s'il y a lieu.